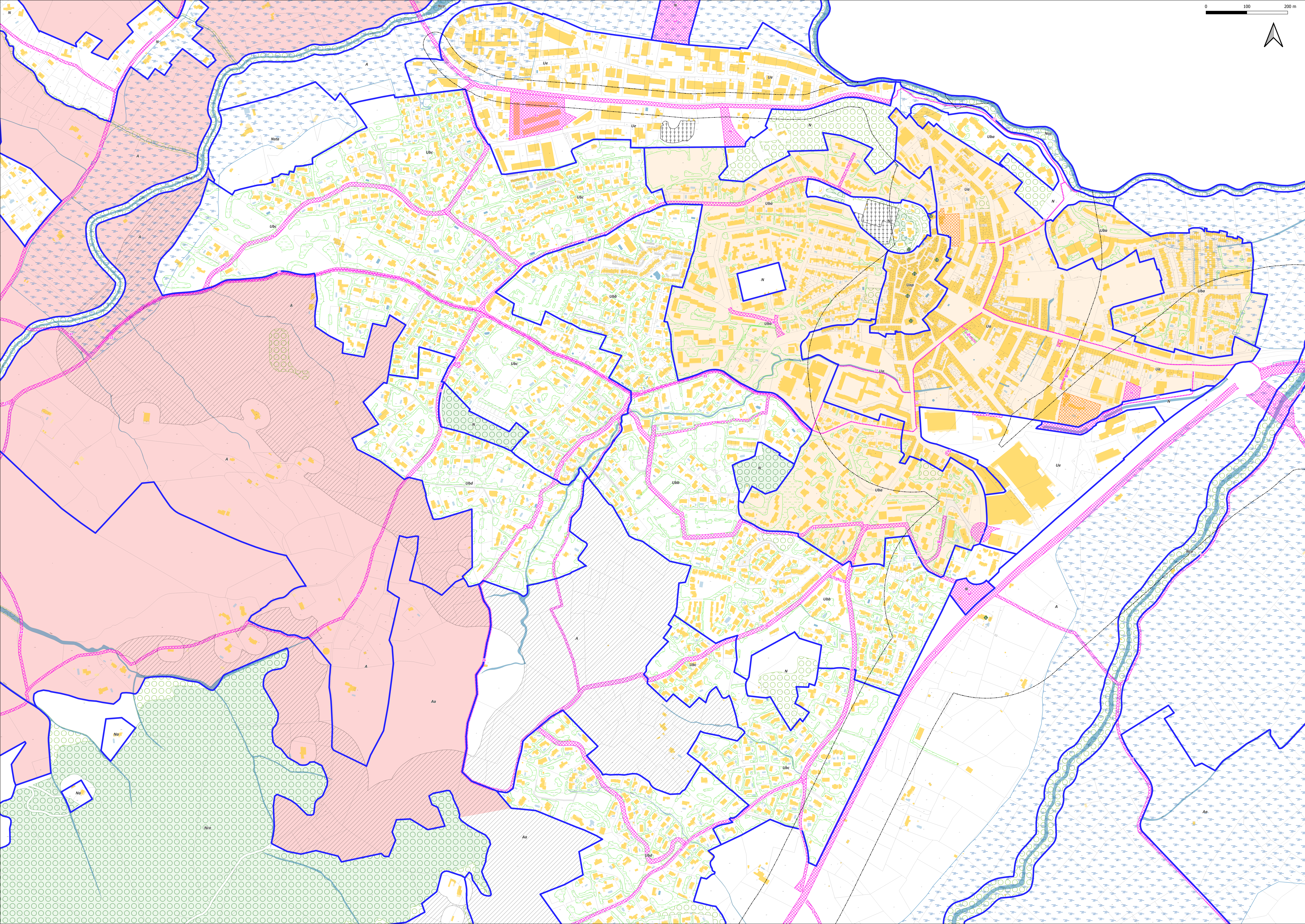
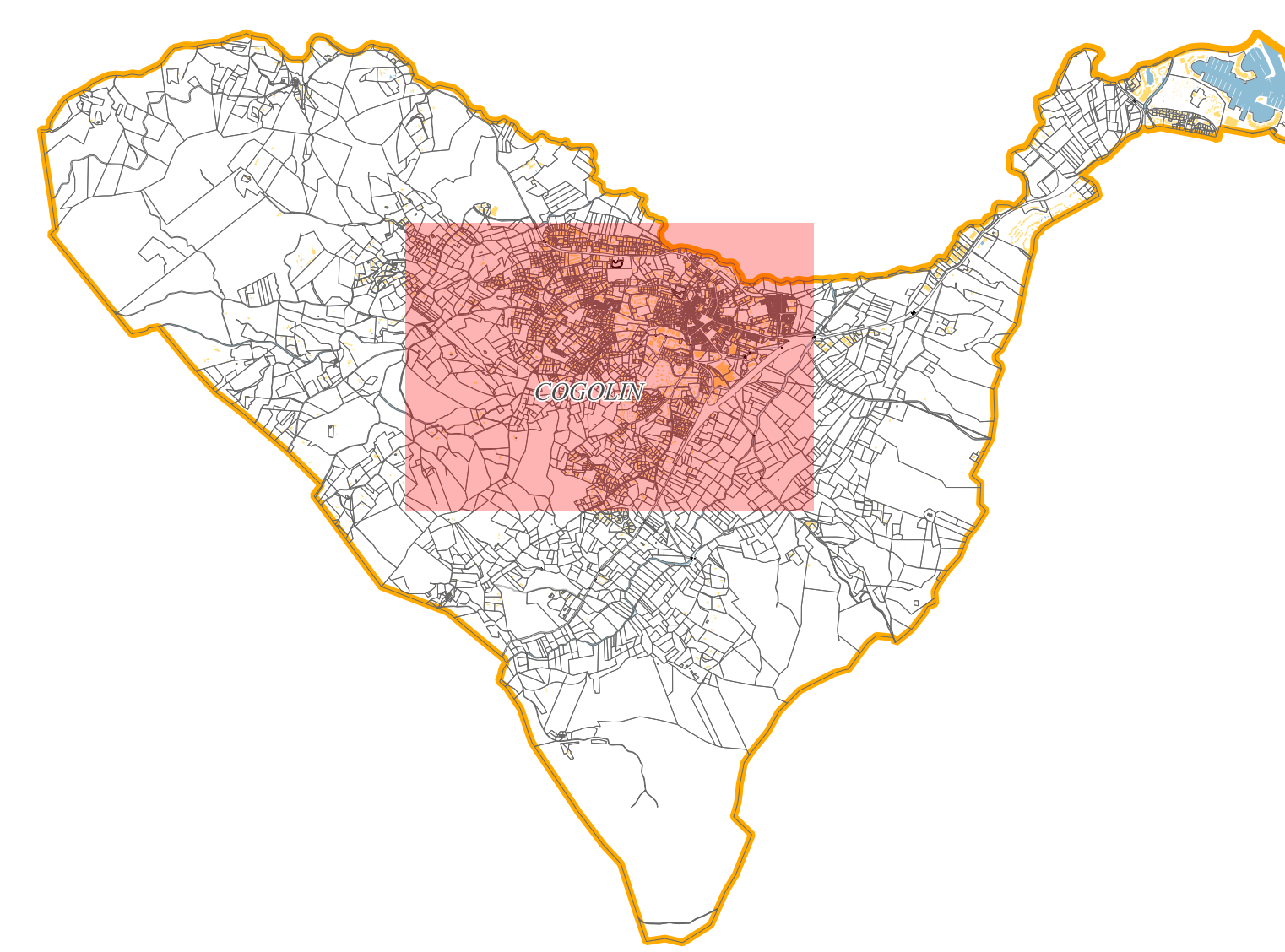




- Légende
- Limite de zone et de secteur
 - Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Secteur de mixité sociale
 - Zone de mixité sociale
 - Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
 - Cheminement doux à conserver ou à créer
 - Structure paysagère à protéger : trame verte en milieu urbain
 - Bande de réduction du combustible
 - Zone d'intérêt majeur : coupure agricole
 - Espace boisé classé
 - Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
 - Patrimoine paysager à protéger : alignement d'arbres
 - Patrimoine bâti à protéger, à conserver, à restaurer, à mettre en valeur ou à requalifier
 - Changement de destination
 - Périmètre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation
 - Périmètres des secteurs affectés par le bruit
 - Recul de l'axe des routes à grande circulation





Révision n°1 du
Plan Local d'Urbanisme

COGOLIN

Règlement - partie graphique

Plan Loupe





Révision n°1 du
Plan Local d'Urbanisme

COGOLIN

Règlement - partie graphique

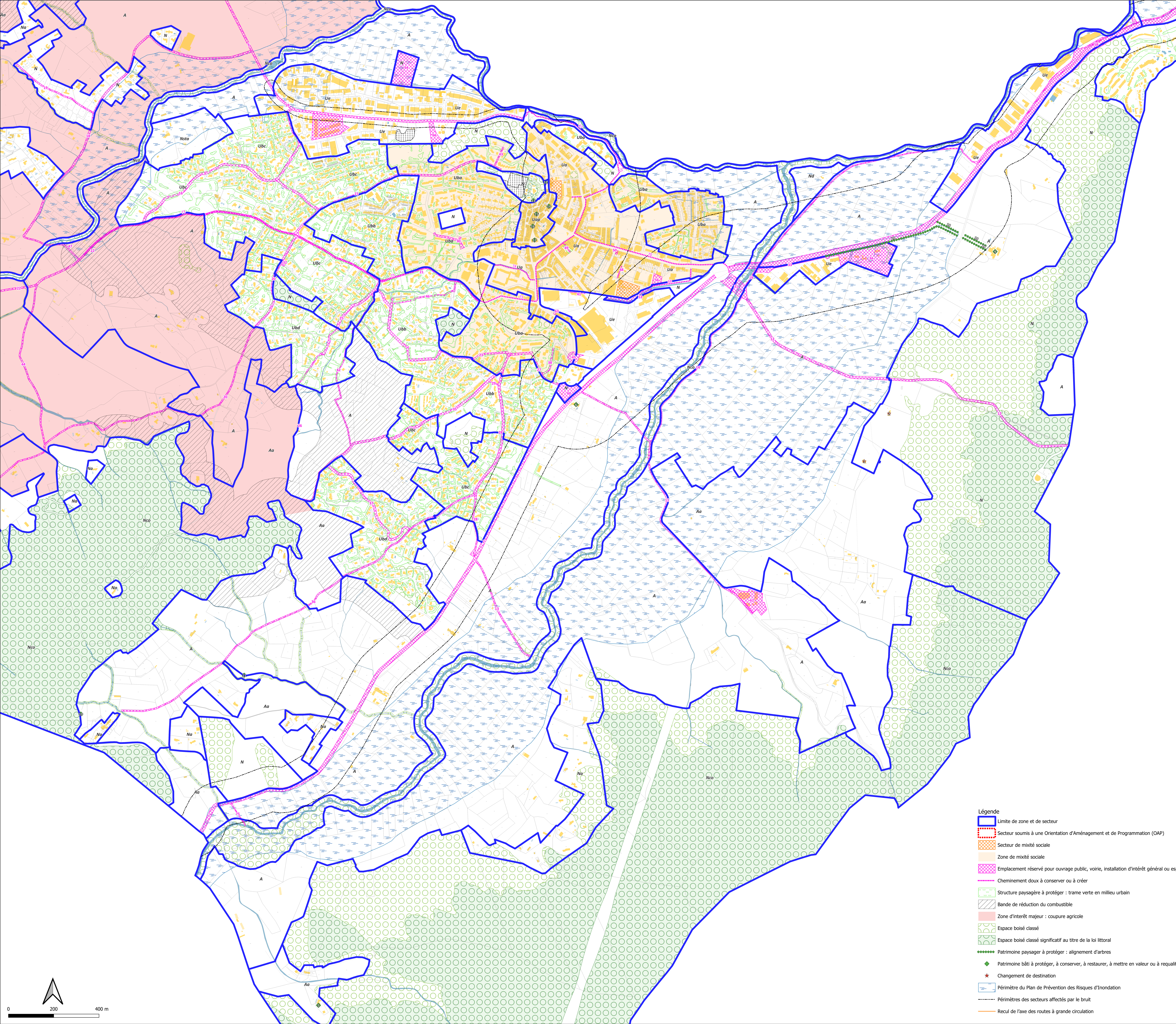
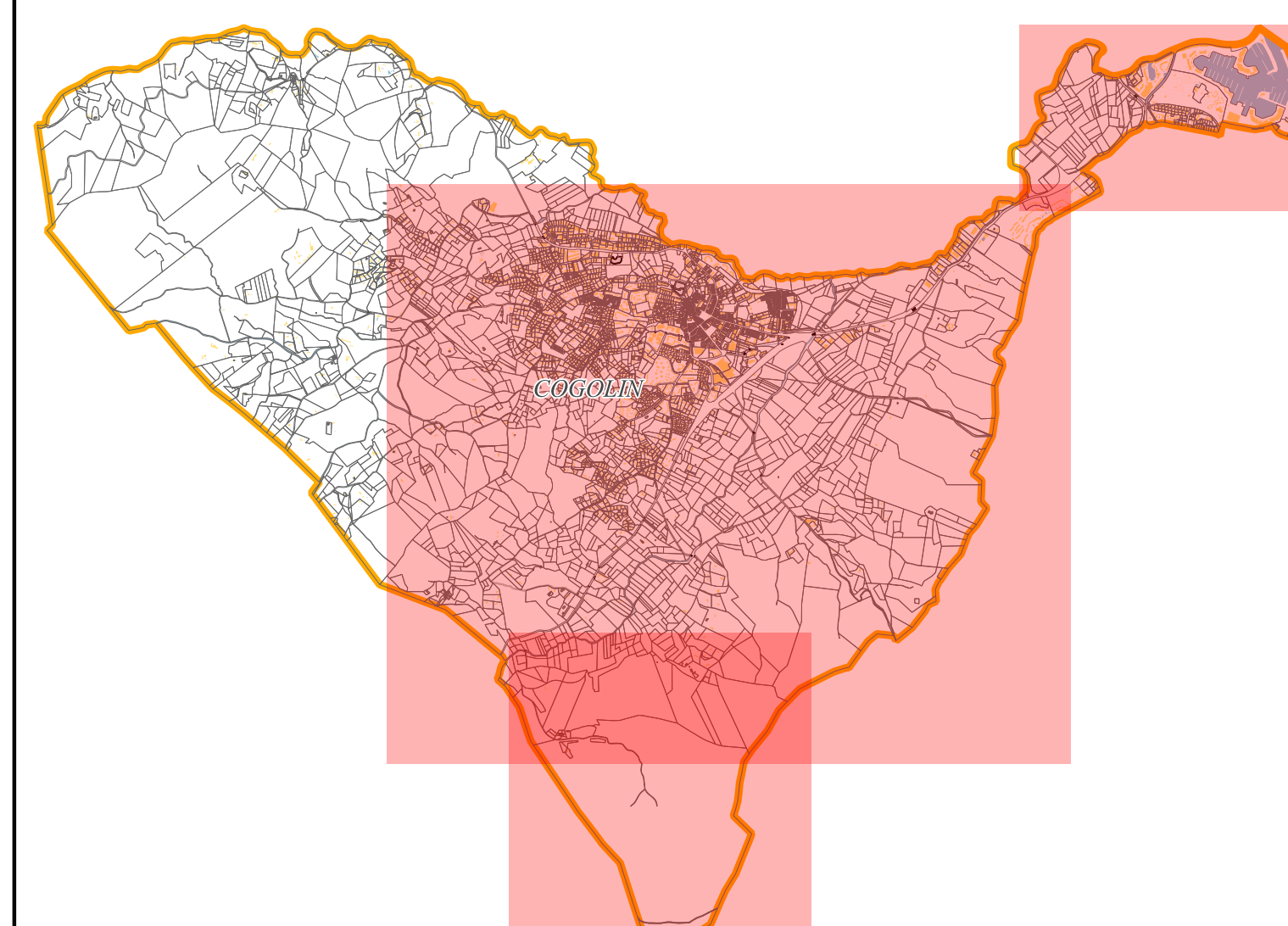
Plan Est



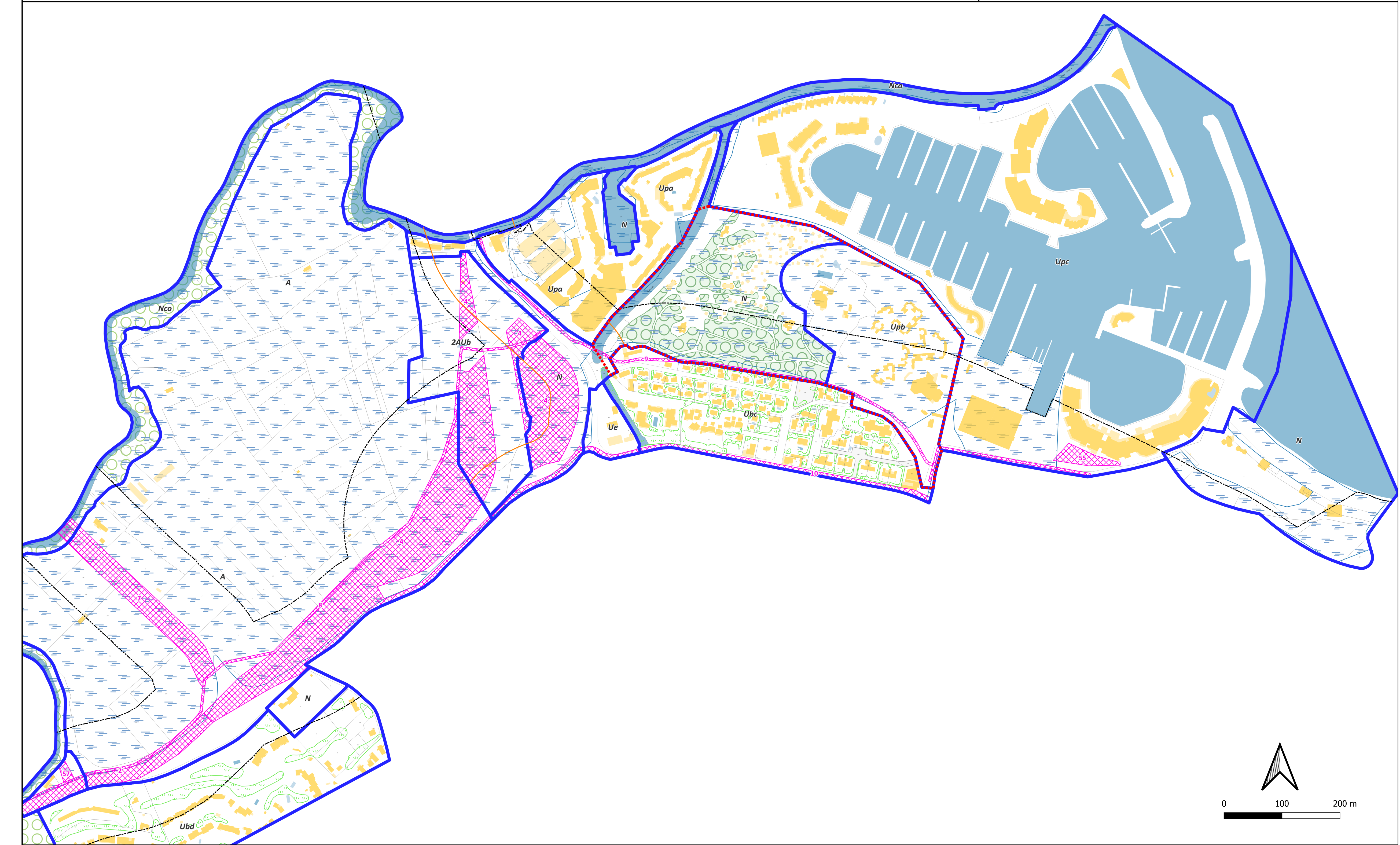
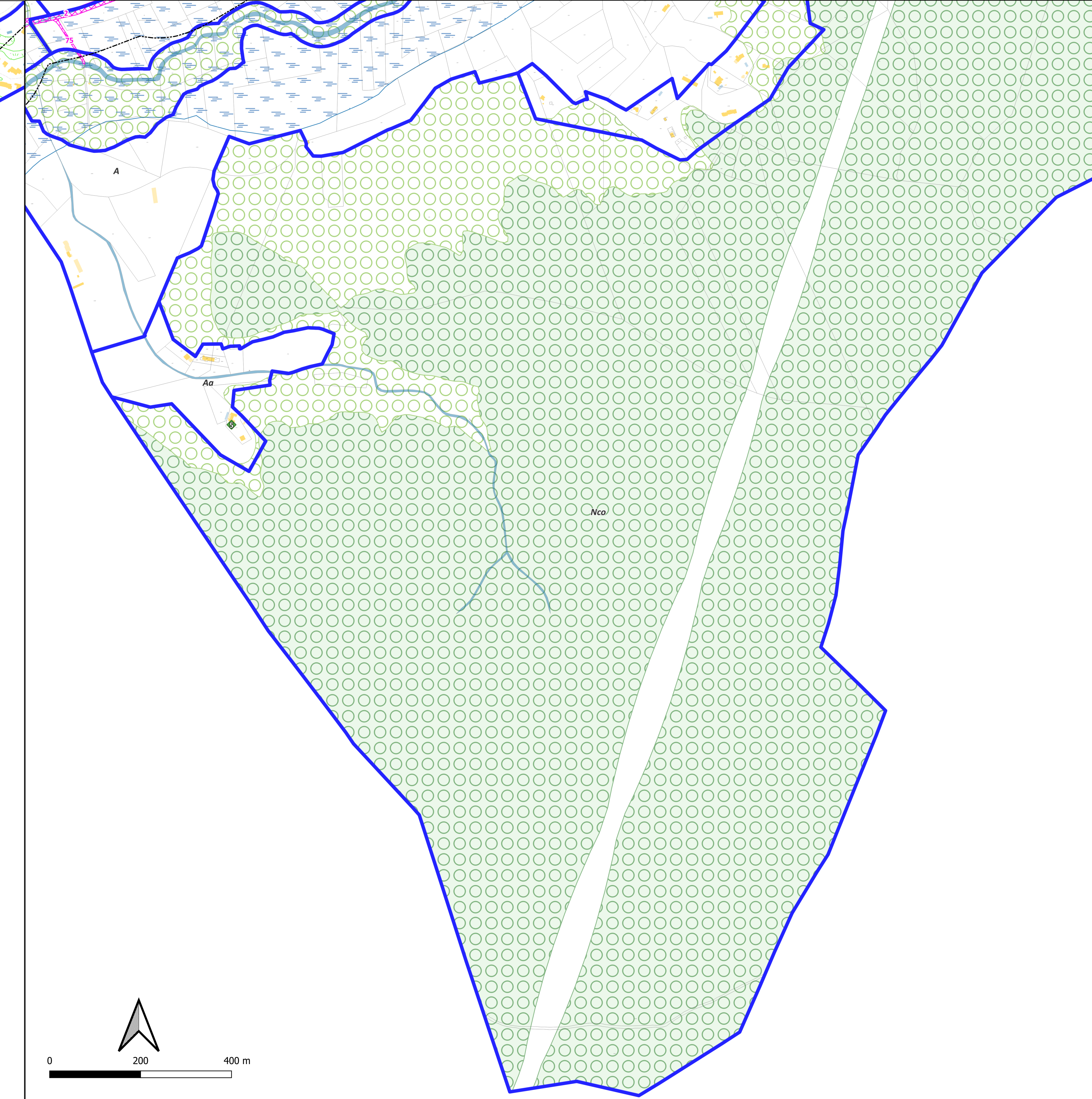
Petites villes
en transition

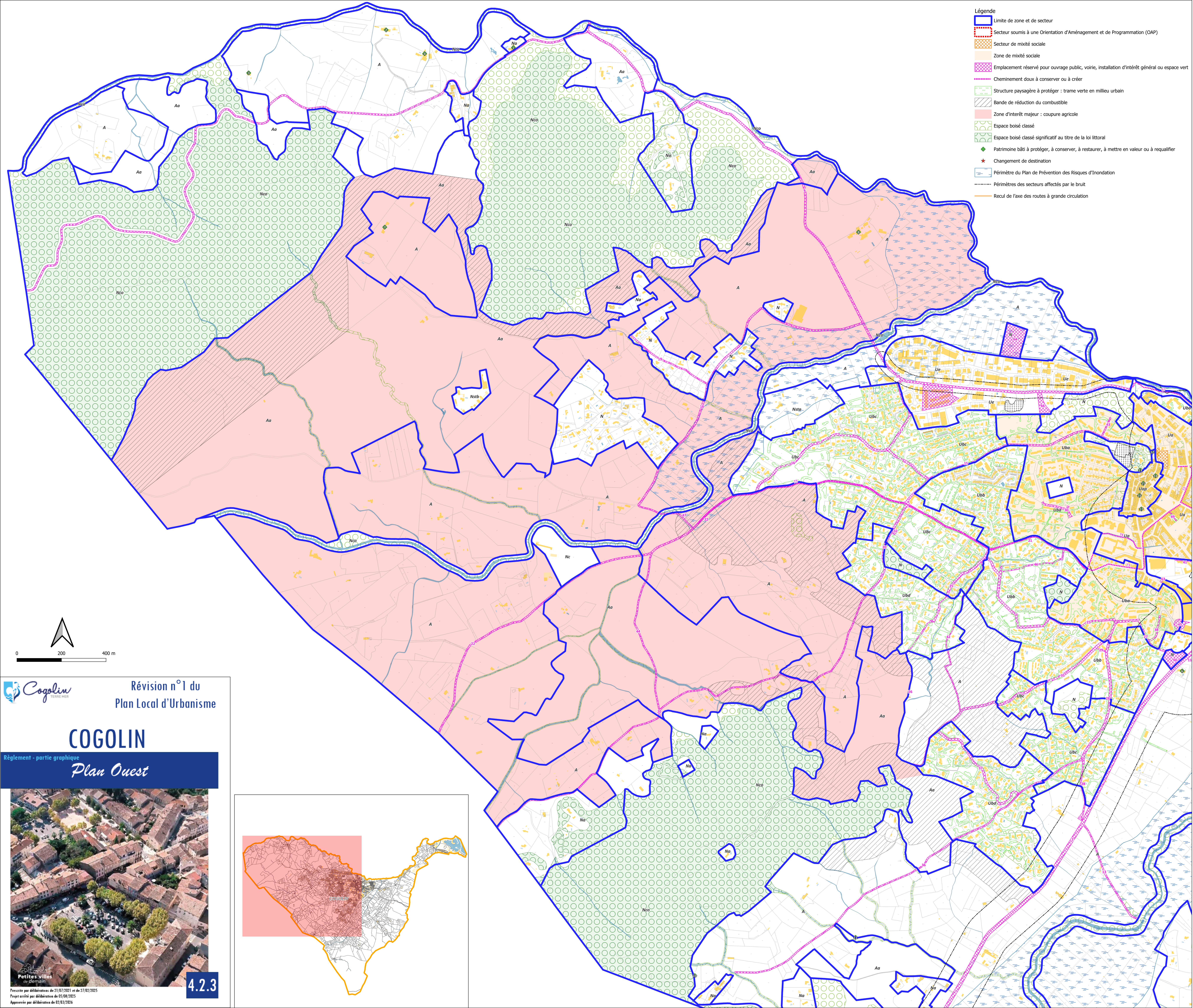
Projet arrêté par délibération du 05/04/2025
Approuvé par délibération du 02/01/2026

4.2.2

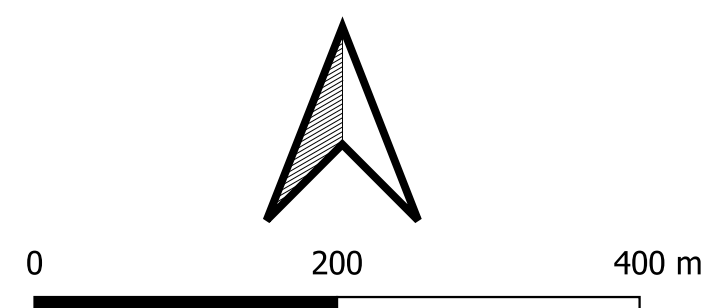


- Légende
- Limite de zone et de secteur
 - Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Secteur de mixité sociale
 - Zone de mixité sociale
 - Emplacement réservé pour ouvrage public, voie, installation d'intérêt général ou espace vert
 - Cheminement doux à conserver ou à créer
 - Structure paysagère à protéger : trame verte en milieu urbain
 - Bande de réduction du combustible
 - Zone d'intérêt majeur : coupe agricole
 - Espace boisé classé
 - Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
 - Patrimoine paysager à protéger : alignement d'arbres
 - Patrimoine bâti à protéger, à conserver, à restaurer, à mettre en valeur ou à requalifier
 - Changement de destination
 - Périmètre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation
 - Périmètres des secteurs affectés par le bruit
 - Recul de l'axe des routes à grande circulation





- Légende**
- Limite de zone et de secteur
 - Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Secteur de mixité sociale
 - Zone de mixité sociale
 - Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
 - Cheminement doux à conserver ou à créer
 - Structure paysagère à protéger : trame verte en milieu urbain
 - Bande de réduction du combustible
 - Zone d'intérêt majeur : coupure agricole
 - Espace boisé classé
 - Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
 - Patrimoine bâti à protéger, à conserver, à restaurer, à mettre en valeur ou à requalifier
 - Changement de destination
 - Périmètre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation
 - Périmètres des secteurs affectés par le bruit
 - Recul de l'axe des routes à grande circulation



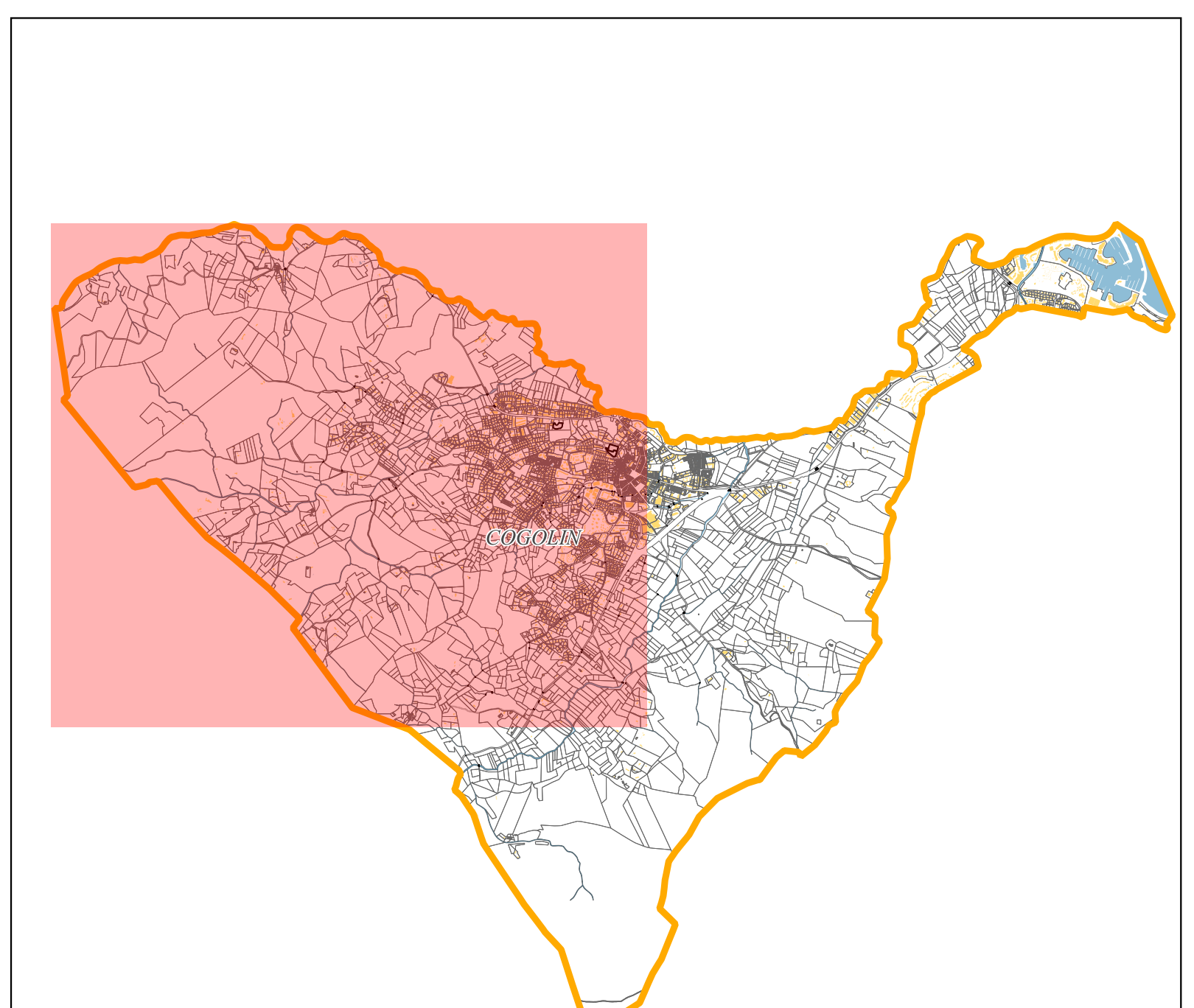
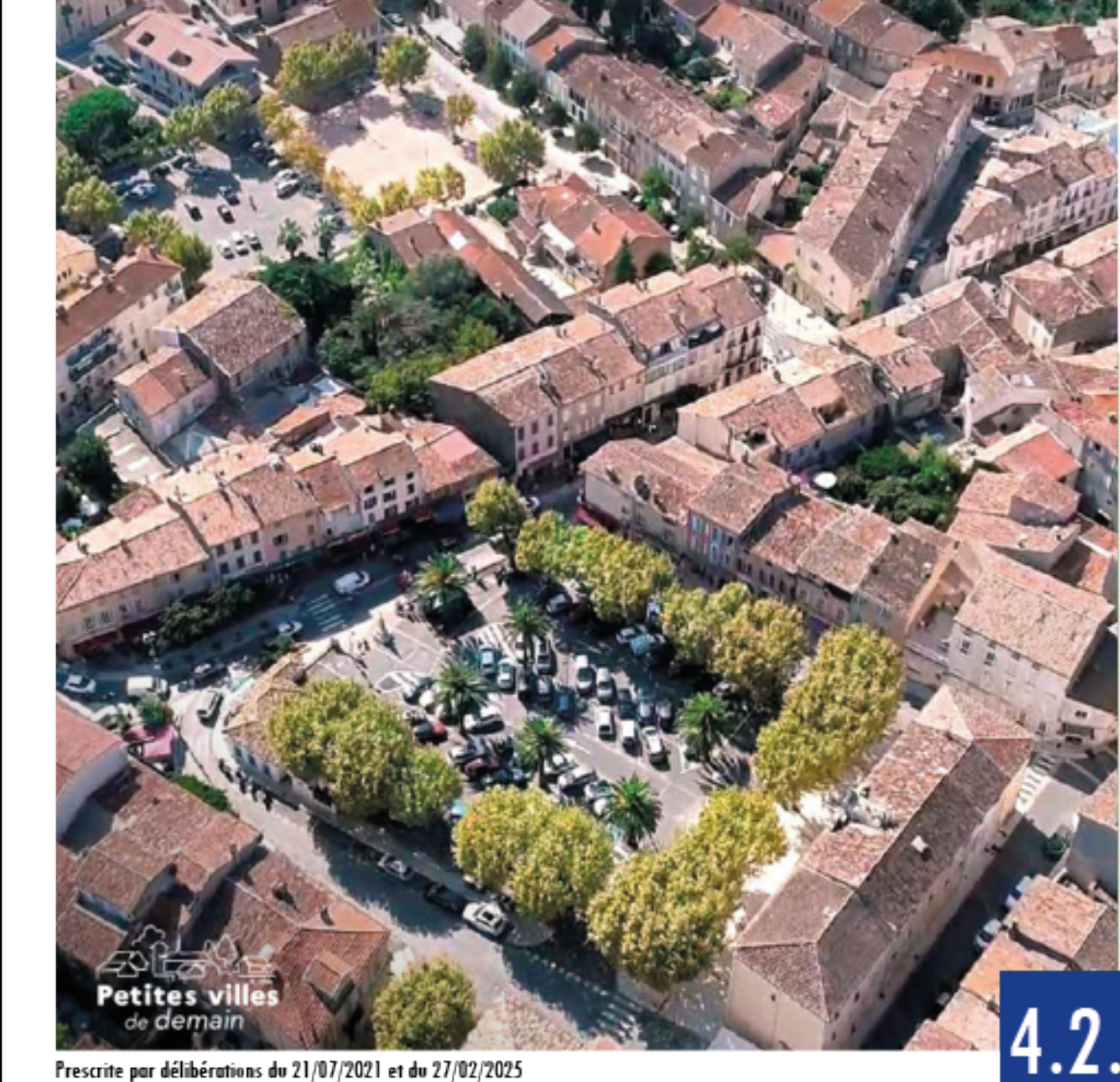


Révision n°1 du
Plan Local d'Urbanisme

COGOLIN

Règlement - partie graphique

Plan Ouest



4.2.3